

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 7 août 2023, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Clermont Bossé
M	Rémi Gilbert
M	Laurier Fortin
M	Jimmy Samson (arrivé à 19h13)
Mme	Denyse Lacombe

Conseillère absente Mme Marie-Anne Fortin

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente

Citoyens présents : Aucun

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue.

2023-08-0096

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2023-08-0097

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

Aucune correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2023-08-0098

Proclamation de la Semaine de la sécurité ferroviaire 2023

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

Attendu que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves inévitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en

rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

Adoptée

2023-08-0099

Pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

CONSIDÉRANT QUE le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être;

CONSIDÉRANT QUE la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle;

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT QUE toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en :

1. Incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail;
2. Encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant;
3. Proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adaptés à la corpulence de chacun et chacune;
4. Ne tolérant pas de commentaires ou remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne;
5. Bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail.

Adoptée

COMPTES À PAYER**Comptes payés :****Chèques fournisseurs**

C2300105 Marcel Fortin	Ménage location salle municipale	125.00 \$
C2300106 Revenu Québec	TPS/TVQ vente de bois	544.45 \$
C2300107 Petite caisse	Poste/ent. bâtim./embellissement	131.20 \$
C2300108 Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture/ent. équipement	140.84 \$
C2300109 Buro plus Gyva	Fourn. bureau/contrat de service	155.50 \$
C2300110 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien Lac Sable	35.40 \$
C2300111 Millaire & Godbout	Outillage/Matériel d'atelier	52.00 \$
C2300112 Plomberie Germain Roy	Entretien parc	160.86 \$
C2300113 Zip Lignes inc.	Signalisation	49.38 \$
C2300114 Dany Lamoureux électricien	Éclairage de rues	1 085.36 \$
C2300115 Géoposition, Arp-géomètre	Plan topographique	2 816.88 \$
C2300116 Purolator	Envoi test égout	8.34 \$
C2300117 Gestion Martin Leclercq inc.	Entretien bâtiment	52.60 \$
C2300118 Rona bois Turcotte	Entretien Lac Sable	259.81 \$
C2300119 Jinny Cossette	Remb. repas rencontre ADL	30.21 \$
C2300120 Ville d'Amos	Enfouissement/Écocentre	1 233.81 \$
C2300121 Millaire & Godbout inc.	Outillage	24.00 \$

Chèques salaires**Salaires en ligne**

D2300089-D2300092	Salaires	4 532.58 \$
D2300093-D2300098	Rémunération des élus	1 797.10 \$
D2300099-D2300103	Salaires	5 288.34 \$

Salaires en chèque

P2300007	Rémunération des élus	174.42 \$
----------	-----------------------	-----------

AccèsD juin

L2300056	Bell Mobilité	Cellulaire comité d'urgence	39.16 \$
L2300057	Hydro-Québec	Éclairage rues	394.76 \$
L2300058	Vidéotron	Téléphonie IP	138.35 \$
L2300059	Caisse Desjardins	Frais de banque	59.90 \$
L2300060	Visa	Entretien de bâtiment	38.69 \$
L2300061	Solutia Télécom	Soutien informatique	73.58 \$
L2300062	INT communication	Site internet	63.18 \$
L2300063	Revenu Québec	DAS	3 640.05 \$
L2300065	Revenu Canada	DAS	1 336.36 \$

Comptes à payer :

Ville d'Amos	Enfouissement	774.30 \$
Bigué Avocats	Statutaires	458.52 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture/tracteur	84.03 \$
Dépanneur des Bouleaux	Chasse-moustique	19.30 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence voiture	63.01 \$
Dépanneur des Bouleaux	Essence tracteur	36.04 \$
BMR Bergeron et Filles	Ent. parc Ent. Lac Sable	149.98 \$
Rona Bois Turcotte	Entretien Lac Sable	16.04 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Outillage	12.64 \$
Location Lauzon Amos	Entretien parc/fontaine	80.42 \$
Le Code Ducharme	Service de mise à jour annuel	322.46 \$
FQM assurances	Renouvellement police	12 012.89 \$
MRC Abitibi	Quotes-Part	11 397.00 \$
Hydro-Québec	Parc	62.63 \$
Trudel Automobiles	Entretien voiture	602.01 \$
Ressources naturelles et forêt	Loyer lac sable	142.57 \$
Hydro-Québec	Garage	184.15 \$
Bigué Avocats	Statutaires	305.95 \$
Sanimos	Collecte et transport (mai)	2 780.39 \$
Sanimos	Collecte et transport (juin)	2 780.39 \$
Sanimos	Collecte et transport (juillet)	2 780.39 \$

Sanimos	Collecte et transport (août)	2 780.39 \$
Boutique du bureau Gyva	Licence mensuelle office 365	36.79 \$
Hydraulique JMPE	Entretien niveleuse	12.37 \$
Hydraulique JMPE	Entretien camion	871.28 \$
H2Lab	Analyse égouts	70.54 \$
Cain Lamarre	Services professionnels rendus	358.44 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, secrétaire-trésorière

2023-08-0100

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2023-08-0101

ENCOMBRANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE les dates prévues pour les encombrants soient les 15, 16 et 17 septembre 2023.

QUE les conteneurs seront fournis par RMI mais la municipalité devra payer les frais de transport;

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2023-08-0102

Travaux durant la chasse

CONSIDÉRANT la demande de la Coopérative de travail de Guyenne, qui désire continuer ses travaux durant la période de chasse à l'original pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucun chasseur n'a demandé à la municipalité à ce qu'il n'y ait pas de travaux forestiers durant la période de chasse à l'original pour la saison 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE la Coopérative de travail de Guyenne est autorisée à continuer ses opérations forestières pour toute la période de chasse, soit du 7 au 22 octobre 2023;

Adoptée

2023-08-0103

Colloque de zone ADMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que l'adjointe et agente de développement à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se déroulera le 14 et 15 septembre prochain à Amos au coût de 290 \$ par participant.

Adoptée

2023-08-0104

ENTENTE POUR DES TRAVAUX DE RÉCOLTE DE BOIS

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit faire des travaux de récolte de bois sur certains lots lui appartenant;

CONSIDÉRANT que la loi du Code municipal, article 938, permet à des organismes publics de prendre entente entre eux;

CONSIDÉRANT que Forêt et Recherche Harricana est un organisme public et que ceux-ci ont manifesté de l'intérêt à faire une entente avec la municipalité de Launay pour des travaux forestiers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer un document d'entente à cet effet, selon les conditions suivantes :

- Entente d'une durée approximative de 1 an à compter de la date de sa signature;
- Forêt et Recherche Harricana s'occupe de la planification, demande de contingent, délimitation des secteurs, du transport de la machinerie, de la récolte et de la supervision des travaux ;
- Application des normes et règlements forestiers en vigueur par Forêt et Recherche Harricana ;
- Revenus sont répartis comme suit : 55% pour la municipalité et 45 % pour Forêt et Recherche Harricana ;
- Pour d'autres travaux à venir, telle plantation, scarifiage, Forêt et Recherche Harricana et la Municipalité de Launay devront s'entendre.
- Sur demande, l'employé responsable de la voirie ira épandre du sable ;

QUE les travaux seront sous la supervision de la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que l'employé responsable de la voirie.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

2023-08-0105

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h24.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.